

N° 2024-157

OBJET :

PPT du Roc d'Enfer 2025-2029

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 octobre 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et CETTOUR-CAVE Lætitia.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :27
pour :27
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Patrick BÉARD à Jean-François BERGER,
- par Fabien TROMBERT à Jean-Claude MORAND,
- par Jean-François MUFFAT à Josette VERNET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que le PPT du Roc d'Enfer 2019-2024, porté par la CCHC, arrive à échéance. Elle rappelle qu'il porte sur le périmètre suivant : CC du Haut-Chablais, CC des 4 rivières, CC de la Vallée Verte, CC de Faucigny Glières et les communes de Cranves Sales, Lucinges et Orcier.

Le COPIL du PPT, réuni le 10 septembre 2024, a entériné les chiffres de réalisation :

- 48 projets présentés en COPIL ;
- 7 projets abandonnés : les principales raisons étant le non-dépôt des pièces complémentaires indispensables, des problèmes d'autofinancement, des évolutions au sein des équipes municipales...;
- au total, 901 081 € de réalisations soutenues à hauteur de 282 025 € par la Région, soit un taux de réalisation de 81 %. Le dernier COPIL a validé de nouveaux projets qui, s'ils étaient retenus par la Région, amélioreraient encore ce taux.

Le renouvellement du PPT pour les années 2025-2029 a été lancé par la CCHC et validé par le COPIL le 18 septembre 2023 avec le calendrier suivant :

- printemps 2024 : réalisation de 3 réunions de secteur pour actualiser le diagnostic du territoire et construire la nouvelle programmation,
- 28 juin 2024 : restitution du bilan, diagnostic (notamment restitution par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc du diagnostic agricole à l'échelle du territoire du PPT) et des besoins pour le plan de financement du nouveau PPT.

Cette phase de concertation a permis d'identifier potentiellement plus de 80 besoins pour un volume indicatif de l'ordre de 1 808 000 €. Toutefois, après échanges avec les services de la Région et dans le contexte budgétaire actuel contraint, il a été proposé de solliciter une enveloppe constante auprès de la Région en tentant de maintenir une répartition entre actions répondant au mieux aux besoins identifiés. La maquette validée au COPIL propose un programme d'actions pluriannuel de 1 496 000 € de projets soutenu à hauteur de 352 086 € par la Région.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** le programme d'actions du PPT du Roc d'Enfer 2025-2029 et sa maquette financière,
- **approuve** l'intégration de la commune de Draillant dans le périmètre du PPT,
- **valide** le portage de cette procédure par la CC du Haut-Chablais,
- **sollicite** la Région pour le renouvellement du PPT du Roc d'Enfer à enveloppe constante, soit un cofinancement régional de 352 086 €,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD